

REPONSE

au postulat n° 1.181
du groupe SPO, par la députée (suppl.) Laura Kronig, concernant une administration
bilingue (13.09.2007)

Le postulat demande que lors de l'engagement et de la formation continue du personnel de l'Etat, il convient de veiller à ce que les employés de l'Etat possèdent des connaissances des deux langues cantonales. Ce sont les fonctionnaires qui doivent pouvoir s'exprimer dans les deux langues et non pas le citoyen.

Le Conseil d'Etat est tout à fait conscient de l'importance du bilinguisme pour les employés de l'Etat du Valais et a déjà d'ailleurs entrepris de nombreuses mesures telles que par exemple : définition d'un profil bilingue dans les mises au concours, engagement de collaborateurs bilingues, mise à disposition de cours de perfectionnement linguistiques et traduction des directives et documents destinés au public.

Lors de chaque mise au concours, le profil idéal comme par exemple la formation, le perfectionnement, l'expérience professionnelle et les connaissances linguistiques est défini. La personne qui correspond au mieux à tous ces critères d'exigence est engagée. Il n'est cependant pas toujours judicieux de considérer les connaissances linguistiques comme un critère éliminatoire.

Chaque service s'organise lui-même de manière à ce qu'il y ait des collaborateurs aptes à répondre aux demandes des citoyens dans les deux langues. En cas d'absence surtout, telle que service extérieur, vacances, maladie et autre, il n'est pas judicieux d'exiger qu'il y ait toujours un remplaçant qui maîtrise non seulement les dossiers mais également l'autre langue. Très souvent, les connaissances de la deuxième langue des employés sont suffisantes pour informer le citoyen que le collègue est absent pour raison de maladie ou autre.

Afin que tous les employés puissent perfectionner leurs connaissances linguistiques pour répondre au mieux aux besoins des citoyens, le Service du personnel et de l'organisation (SPO) a mis sur pieds différentes formations linguistiques :

- *Projet Tandem* : dans le cadre de ce modèle d'étude linguistique, les participants peuvent, depuis l'année 2002, améliorer leurs connaissances linguistiques actives et passives à l'aide d'un programme linguistique assisté par ordinateur, ceci en parallèle de l'apprentissage avec leur partenaire Tandem. De plus, l'apprentissage linguistique est enrichi de cours de langues accompagnés par des spécialistes en formation linguistique.
- *Cours linguistique intensif* : chaque année, le SPO offre la possibilité aux employés de l'Etat du Valais, de suivre des cours intensifs, soit de langue allemande, soit de langue française (par exemple cours compact d'un mois à raison de 3 x 2 heures par semaine). Il est possible que, déjà lors de l'engagement, des cours linguistiques intensifs soient imposés à une personne qui ne maîtrise pas suffisamment la deuxième langue.

Le postulat est accepté dans le sens de la réponse donnée.

Sion, le 15 janvier 2008